Les livres nationaux : dossier juridique

Le droit d’auteur sur les œuvres d’une Nation, et l’imprimeur qui le détient.

La question en litige

Qui détient le droit d’auteur sur les livres nationaux, et à quel titre : Mohawk’s Printer peut-il le détenir comme l’Imprimeur du roi détient le droit d’auteur de la Couronne? Et d’autres peuvent-ils reproduire les livres, en tout ou en partie?

Les instruments

Instrument	Date	Effet
Loi sur le droit d’auteur, art. 12	LRC 1985, c C-42	Le droit d’auteur de la Couronne sur les œuvres préparées pour elle
Loi sur le droit d’auteur, art. 29–29.2	LRC 1985, c C-42	L’utilisation équitable
Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, art. 10	LC 2004, c 11	Le dépôt légal
Mohawk’s Printer	2026	L’éditeur de la Nation, qui détient le droit d’auteur pour elle

Les lois

Loi sur le droit d’auteur, LRC 1985, c C-42, art 12, 13, 29–29.2.

Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, LC 2004, c 11, art 10.

La jurisprudence

CCH Canadienne Ltée c Barreau du Haut-Canada, 2004 CSC 13

L’originalité exige du talent et du jugement; l’utilisation équitable est un droit des utilisateurs, apprécié selon son but et son caractère équitable.

Les arguments

	Pour un réimprimeur	Pour Mohawk’s Printer
La titularité	Les œuvres d’un gouvernement sont publiques	Le droit d’auteur naît de la création et de la cession; l’imprimeur le détient pour la Nation
Le droit d’auteur de la Couronne	L’art. 12 régit les organismes publics	L’art. 12 est celui de la Couronne; la Nation relève du droit d’auteur ordinaire, détenu par son imprimeur
L’utilisation équitable	La réimpression sert l’intérêt public	L’utilisation équitable permet la citation et l’étude, non la réimpression intégrale (CCH)
L’intégrité	Une réimpression est le même texte	Une copie différente de l’édition dont l’empreinte est consignée n’est pas l’édition

Points faibles à vérifier

Pour l’imprimeur : la preuve de la création et des cessions. Pour le réimprimeur : la conception large de l’utilisation équitable pour la recherche et l’éducation dans CCH.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Les livres nationaux : dossier juridique

Note d’information

Une bibliothèque universitaire demande si elle peut offrir les livres nationaux dans sa collection numérique. En 150 à 200 mots, conseille la bibliothèque : le droit d’auteur, les licences, l’utilisation équitable, et comment préserver les empreintes des éditions. Rédige une note d’information : objet, contexte, considérations, recommandation.

Problème de plaidoirie

Un éditeur réimprime trois livres nationaux sans permission, soutenant que les œuvres d’un gouvernement sont libres et que son édition sert le public. Mohawk’s Printer le poursuit pour violation du droit d’auteur.

Pour l’imprimeur : la création et la cession, les art. 13 et 27, CCH sur les limites de l’utilisation équitable. **Pour l’éditeur :** l’intérêt public, l’utilisation équitable, et la nature des œuvres gouvernementales. **Pour les deux :** les œuvres de la Nation sont-elles comme les œuvres de la Couronne?

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Les livres nationaux : dossier juridique

Un plan type : IRAC

Étape	Pour l’imprimeur
Question	La réimpression a-t-elle violé le droit d’auteur de l’imprimeur?
Règle	La Loi sur le droit d’auteur; CCH sur l’originalité et l’utilisation équitable.
Application	Les livres sont des œuvres originales dont l’imprimeur détient le droit d’auteur; une réimpression intégrale pour la vente n’est pas une utilisation équitable.
Conclusion	Violation; une injonction et des dommages-intérêts.

Le plan de l’éditeur suit les quatre mêmes étapes en sens inverse. Les étudiants le rédigent eux-mêmes.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Les livres nationaux : dossier juridique

Travail écrit : mémoire

La tâche

Rédige le mémoire d’une des parties à la plaidoirie de cette fiche : L’imprimeur ou L’éditeur, selon les consignes. Puis plaide-le.

Exigences

- 2 500 mots, sans la liste des autorités.
- Chaque autorité citée selon le Guide McGill, avec renvois précis.
- Au moins six autorités, dont au moins deux absentes de cette fiche.
- Répondre au meilleur argument adverse dans la partie III, et pas seulement présenter sa propre thèse.
- Seulement les faits énoncés dans le problème; aucun fait nouveau.

Structure

- Partie I, les faits : un exposé neutre, deux pages au plus.
- Partie II, les questions en litige : chacune en une seule question.
- Partie III, le droit et l’argumentation : question par question, la règle, son application, et la réponse à l’autre partie.
- Partie IV, l’ordonnance demandée : rédigée avec précision.
- Partie V, la liste des autorités : lois, puis jurisprudence, puis doctrine.

Échéancier

- Semaine 1 : recherche; un plan d’une page des questions et des autorités.
- Semaine 2 : le mémoire complet, échangé avec l’autre partie.
- Semaine 3 : la plaidoirie.

Plaidoirie

Quinze minutes par partie, deux minutes de réplique pour la partie requérante. Attendez-vous aux questions du tribunal dès la première minute; la grille de correction de la page du corps professoral s’applique.

Intégrité

Ton mémoire doit être le tien. Si tu utilises un outil d’IA pour la recherche ou la rédaction, vérifie chaque autorité dans les recueils et indique-le dans une note; une référence inventée entraîne l’échec du travail.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Les livres nationaux : dossier juridique

Pour le corps professoral : normes visées

Compétences universelles	Repérer les faits et les affirmations clés; Comprendre les perspectives et les points de vue; Analyser et évaluer les preuves; Appliquer : qu’est-ce que cela veut dire pour nous?. Les mêmes partout, quel que soit le programme.
Appel à l’action 28 de la CVR	Les institutions autochtones et leur propriété intellectuelle.
Exigence nationale	Résolution de problèmes, recherche juridique, communication orale et écrite.
Citation	Le Guide McGill; les renvois précis sont laissés aux étudiants.
Méthode	IRAC; une note d’information à une bibliothèque; une plaidoirie sur la violation du droit d’auteur.
Équilibre	Les arguments des deux côtés et leurs points faibles; le dossier nomme sa propre position.
Durée	Un cours de 90 minutes; la plaidoirie en séance distincte.

Grille de correction : la plaidoirie

	Remarquable	Solide	Compétent	Faible
Droit	Toutes les autorités pertinentes, exactes, avec renvois précis	Principales autorités justes	Certaines manquent ou sont imprécises	Erronées ou absentes
Analyse	Applique le droit aux faits et répond au meilleur argument adverse	Applique clairement le droit	L’applique en partie	Énonce le droit sans l’appliquer
Structure	Un plan clair, suivi	Clair, généralement suivi	Quelques écarts	Difficile à suivre
Plaidoirie	Répond directement au tribunal et revient à sa thèse	Répond bien	Répond avec difficulté	Évite les questions

Ce dossier expose la position de la Nation mohawk de Grand River à côté d’autres positions, pour l’étude et la plaidoirie. Les résumés de jurisprudence servent à l’enseignement : lisez les recueils. Il ne constitue pas un avis juridique.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.